

## être garant pour location

## Par toumazeau, le 31/03/2009 à 19:07

Je me suis porté garant pour mon beau frère, et je pense que ce dernier ne paie plus ses loyers d un montant de 325 euros. il ne lui reste que trois mois pour arriver à la fin de son bail que faire pour éviter de payer pour lui merci

## Par ardendu56, le 01/04/2009 à 22:29

Malheureusement rien. Vous êtes engagés. S'il ne paye pas, le bailleur se retournera contre vous. €t s'il le bail n'est pas résilier 3 mois avant l'échéance, il sera reconduit d'office; et à vous de payer. Vous pouvez tenter de discuter avec le bailleur et qu'il résilie le bail mais s'il sait que vous pouvez payer...

Désolée de cette réponse.

Bon courage à vous.